DÉPARTEMENT DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC SYTRAL Mobilités

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 8 juillet 2026

N°26-XXX

Objet : Avis de SYTRAL Mobilités sur le projet de Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a lancé l'élaboration de son Plan Local de Mobilité par une délibération du 12 juin 2024.

Le 17 décembre 2025, le projet de Plan Local de Mobilité a été arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Conformément à l'article L1214-36-A-3 du Code des Transports, ce projet est soumis pour avis à SYTRAL Mobilités, avis qui doit être donné dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet.

Pour rappel, l'article L1214-36-A-1 du Code des transports indique que chaque autorité organisatrice de la mobilité membre de SYTRAL Mobilités élabore un plan local de mobilité sur son ressort territorial, qui détaille et précise le contenu du Plan de Mobilité des territoires lyonnais, en particulier en ce qui concerne les services de mobilité qu'elle organise. Le Plan Local de Mobilité doit être compatible avec le Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

I. Le contexte

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est composée de 18 communes et rassemble environ 74 000 habitants. Elle occupe une position stratégique à la croisée du Beaujolais, du Val de Saône et du bassin lyonnais. Son territoire, à la fois attractif et diversifié, se caractérise par la coexistence de deux secteurs complémentaires :

- Une polarité urbaine dense structurée autour de Villefranche-sur-Saône et de quatre communes urbaines : Arnas, Gleizé, Jassans-Riottier et Limas (80% de la population).
- Un secteur périurbain et rural regroupant treize communes et 14 000 habitants (20% de la population).

Le territoire est desservi par des infrastructures de transport majeures, telles que l'autoroute A6 et l'axe ferroviaire Lyon–Paris. La présence de la gare de Villefranche-sur-Saône, ainsi que des deux échangeurs autoroutiers de Villefranche-sur-Saône et d'Arnas, facilitent des échanges quotidiens et soutenus, notamment avec la Métropole de Lyon.

Localement, le réseau TCL est organisé en étoile autour de la gare de Villefranche-sur-Saône et propose une couverture importante des communes de la polarité urbaine via 5 lignes urbaines (151, 152, 153, 154 et 155) particulièrement renforcées depuis 2023. La gare, au cœur du système de transport, est l'une des plus fréquentées de l'aire métropolitaine lyonnaise avec 11 000 montées-descentes quotidiennes et enregistre une fréquentation en forte hausse (+7 % par an).

Depuis août 2025, un service de vélos à assistance électrique en libre-service a également été mis en place par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour irriguer la polarité urbaine de Villefranche-sur-Saône.

Le maillage de transport urbain est complété par des lignes interurbaines reliant Villefranche-sur-Saône à Lyon (lignes 204 et 215), à Tarare (217), à l'Arbresle (218), à Val d'Oingt (219), à Belleville-en-Beaujolais (231), à Deux-Grosnes (236) et à Claveisolles (265). En complément, 5 stations d'autopartage sont implantées à Villefranche-sur-Saône et les habitants de l'agglomération ont accès à la plateforme de covoiturage En Covoit'Rendez-Vous, comme tous ceux du ressort territorial de SYTRAL Mobilités.

➢ Le calendrier de la démarche

Après un travail de diagnostic, l'élaboration du Plan Local de Mobilité a été engagée en 2024 :

- 12 juin 2024 : délibération de lancement,
- Fin 2024 à fin 2025 : élaboration de la stratégie et du plan d'action,
- 17 décembre 2025 : arrêt du projet en conseil communautaire,
- Eté 2026 : consultation des personnes publiques,
- Automne 2026 : consultation du public, traitement des avis et potentielles modifications
- Fin 2026 : approbation du Plan Local de Mobilité.

➢ Une élaboration fondée sur la concertation

Lors de l'élaboration du Plan Local de Mobilité, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a été attentive à la consultation et à la concertation avec les parties prenantes :

- Des entretiens réalisés avec les maires des 18 communes,
- Des enquêtes en ligne auprès des habitants et des salariés du territoire,
- Des ateliers de concertation avec les élus des communes et les acteurs locaux (grands employeurs, associations d'usagers, partenaires publics).

II. Le contenu du projet de Plan Local de Mobilité

Sur la base du diagnostic et de la concertation menée, 5 grandes orientations ont été retenues pour bâtir la stratégie du Plan Local de Mobilité :

- **Organiser et aménager le territoire** communautaire pour faciliter la mobilité
- **Repenser la circulation et le stationnement** pour un partage équilibré de l'espace public
- Poursuivre l'amélioration et l'articulation des **réseaux de transport en commun et des services de mobilité**
- Garantir une **mobilité adaptée à tous les publics** et accessible
- Favoriser **la compréhension et l'appropriation** de l'offre de mobilité

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous (page 30 du projet de Plan Local de Mobilité), ces orientations se déclinent en 13 axes, auxquels des niveaux d'ambition distincts ont été associés afin

d'atteindre les objectifs locaux inscrits dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais et pour répondre aux enjeux du territoire.

		Axe phare pour la politique communautaire
Organiser et aménager le territoire communautaire pour faciliter la mobilité	Axe 1 : Renforcer le maillage territorial par des aménagements et services de mobilité adaptés aux besoins locaux	
	Axe 2 : Réduire les nuisances générées par les grands flux de marchandises et de déplacements pendulaires	
Repenser la circulation et le stationnement pour un partage équilibré de l'espace public	Axe 3 : Reconfigurer la voirie et les plans de circulation pour intégrer des couloirs bus et des aménagements cyclables et piétons	
	Axe 4 : Apaiser, sécuriser et valoriser les secteurs à enjeux pour renforcer leur attractivité	
Poursuivre l'amélioration et l'articulation des réseaux de transport en commun et des services de mobilité	Axe 5 : Améliorer la performance du réseau de transports collectifs et des services complémentaires	
	Axe 6 : Optimiser l'intermodalité	
	Axe 7 : Encourager le développement de l'autopartage	
	Axe 8 : Renforcer le déploiement de la politique cyclable	
Garantir une mobilité adaptée à tous les publics et accessible	Axe 9 : Replacer le piéton au cœur des aménagements et des services de mobilité	
	Axe 10 : Améliorer les conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite	
	Axe 11 : Développer des solutions adaptées aux publics en situation de précarité	
Favoriser la compréhension et l'appropriation de l'offre de mobilité	Axe 12 : Accompagner la mise en œuvre et l'appropriation des nouveaux services de mobilité	
	Axe 13 : Sensibiliser les usagers et promouvoir l'offre de mobilité du territoire	

Dans son évaluation environnementale, le projet de Plan Local de Mobilité fait l'objet d'une estimation des objectifs pouvant être retenus en matière d'évolution des parts modales afin de garantir sa compatibilité avec les objectifs retenus dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais pour ce qui concerne le territoire du Beaujolais.

Les objectifs retenus sont représentés dans le tableau ci-dessous et correspondent à une forte baisse de l'usage de la voiture (passant de 58 à 38% des déplacements entre 2015 et 2040) au profit d'une progression de l'usage des transports en commun (passant de 6 à 15%), du vélo (passant de 1 à 9%) et de la marche (passant de 32 à 35%).

Mode	Référence 2015	Part modale 2015	Perspective 2040	Objectif part modale 2040
Voiture (dont covoiturage)	154 925	58%	114 121	38,5%
Marche	86 189	32%	104 288	35,2%
Transport en commun	17 453	6%	43 684	14,7%
Vélo	2 685	1%	25 594	8,6%
Autres	8 055	3%	8 609	2,9%
Tous modes	269 306	100%	296 296	100%

III. L'avis de SYTRAL Mobilités sur le projet de Plan Local de Mobilité

Tant les objectifs que les actions du projet de Plan Local de Mobilité font écho à ceux du Plan de Mobilité des territoires lyonnais. Les travaux conduits par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône l'ont été en parallèle et dans la continuité de l'élaboration du Plan de Mobilité des territoires lyonnais afin d'en détailler et d'en préciser le contenu, en particulier pour les services qu'elle organise.

Ainsi, les grandes orientations retenues puis déclinées en 13 axes qui structurent le plan d'action du Plan Local de Mobilité permettent de détailler la mise en œuvre des actions identifiées dans chacun des 4 leviers du Plan de Mobilité des territoires lyonnais, pour ce qui concerne le déplacement des personnes mais également des marchandises. De plus, les axes identifiés comme phares pour la politique communautaire de la Communauté d'Agglomération (cf. tableau en page précédente) permettent d'identifier les priorités relevant directement de la collectivité, dont notamment :

- Axe 3 : Reconfigurer la voirie et les plans de circulation pour **intégrer des couloirs bus et des aménagements cyclables et piétons**.
- Axe 5 : Améliorer la **performance du réseau de transports collectifs** et des services complémentaires
- Axe 8 : Renforcer le déploiement de la **politique cyclable**

L'étude de circulation qui sera conduite d'ici 2028 dans la polarité urbaine de Villefranche-sur-Saône avec les 5 communes concernées (action 7) permettra ainsi de réaliser des aménagements facilitant à la fois la circulation des transports collectifs (voies réservées, aménagements de carrefours) et la mise en œuvre du réseau cyclable structurant du territoire. Ces aménagements, menés de pair avec les évolutions d'offre en transports collectifs qui pourront être étudiées dans les années à venir et avec le développement de stationnements, de dispositifs de jalonnement et de services pour les vélos faciliteront le développement de l'usage de ces modes de transport.

- Axe 11 : Développer des **solutions adaptées aux publics en situation de précarité**

Les actions développées dans cet axe contribueront à améliorer la connaissance et donc à amplifier l'usage des solutions de mobilité existant dans le territoire. Elles s'attacheront également à proposer de nouveaux services adaptés aux publics cibles identifiés.

- Axe 12 : Accompagner la mise en œuvre et **l'appropriation des nouveaux services de mobilité**

Axe essentiel pour accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité, le conseil en mobilité, sous ses différentes formes et pour les différents publics identifiés, permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés localement dans le Plan Local de Mobilité et cohérents avec ceux du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, ces dispositions me paraissant conformes aux intérêts de SYTRAL Mobilités, je vous propose, après en avoir débattu :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

La Présidente
Véronique SARSELLI